

Les  
randonnées  
pédestres  
familiales  
de Barbentane  
BALISAGE BLEU

## PUITS DE LA VILLE

Découverte d'un sentier  
entre pâturages et abreuvoirs

DÉPART :  
Parking des écoles des Moulins

COORDONNÉES GPS :  
43.896893 , 4.743127

Itinéraire : boucle

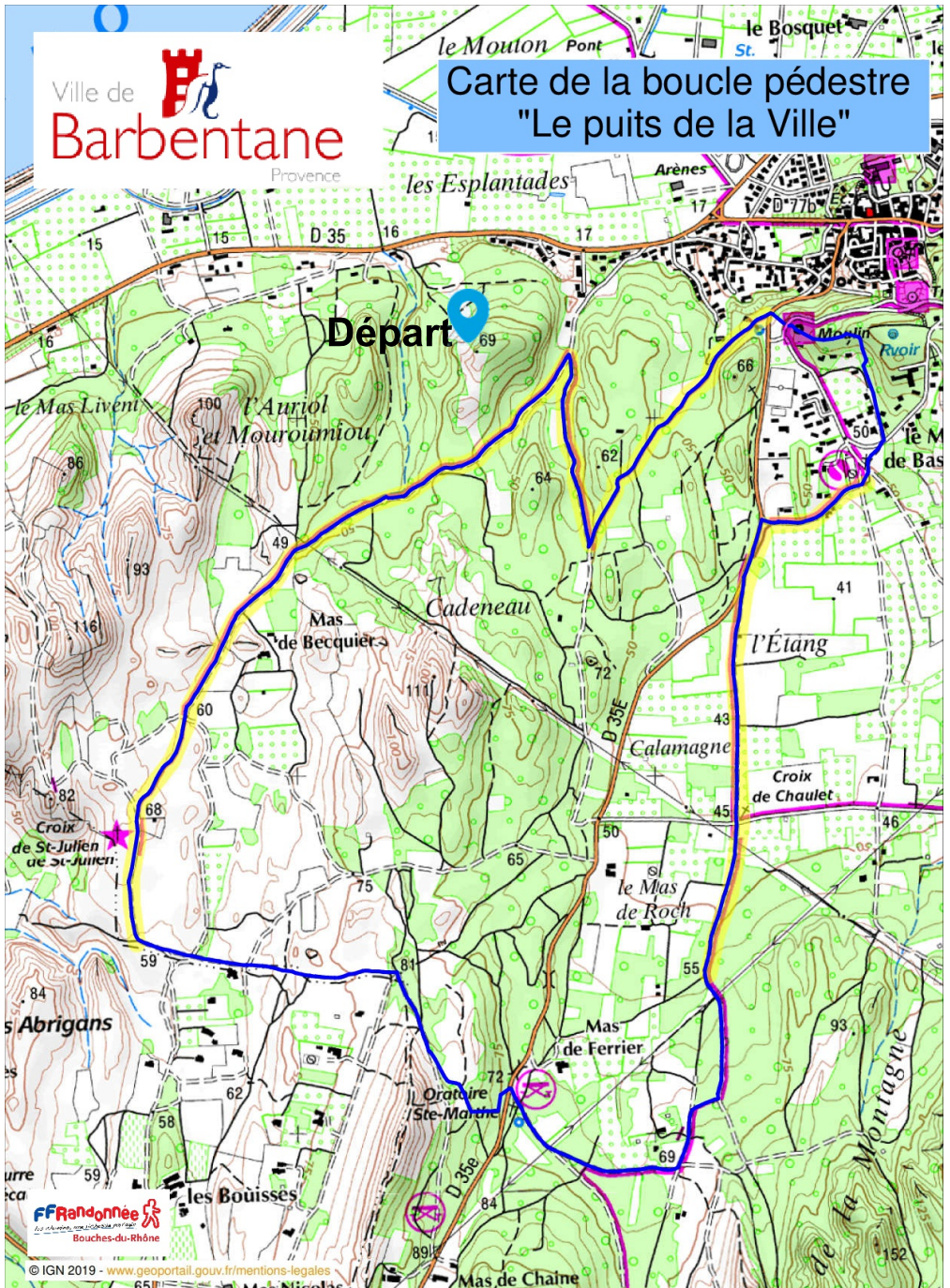
Longueur : 8,700 kms

Temps de marche : 3h00 - 4h00

à partir de 6 ans



Carte de la boucle pédestre  
"Le puits de la Ville"





BALISAGE BLEU

## PUITS DE LA VILLE

Découverte d'un sentier  
entre pâturages et abreuvoirs



### Puits de la ville

Le puits de la ville doit sa construction à la commune en 1627. Nous pouvons observer deux abreuvoirs de part et d'autre. Ils servaient aux bergers pour faire se désalérer leurs bêtes lors de leur pâturage.

L'oratoire, situé à côté du puits, est dédié à St Véran, le patron des bergers.

### Les troupeaux de moutons dans la Montagnette

Lors de votre randonnée, vous aurez peut-être la chance de rencontrer Leslie la bergère (ci-dessus), avec son troupeau (jusqu'à

1 000 têtes). Ses moutons de race "métisse" ou mérinos d'Arles sont sur les plateaux de la Montagnette de novembre à juin. En été, nous les retrouvons à la Grave au cœur du Massif des Écrins.

### L'amandier

Outre les plantes aromatiques, vous croiserez les amandiers en fleurs début février. L'arbre peut atteindre les 6 mètres de hauteur et vit près de 100 ans. L'amandier se dit amelo en provençal. Les fleurs d'amandier servent en cuisine.

Nous vous proposons la recette de la Panna Cotta aux fleurs d'amandier d'Anne Marie. Chauffer environ 100 gr. de crème (ou lait et crème), 50 gr. de sucre et les fleurs d'amandier (une cinquantaine environ). Réservez-en pour la décoration. Retirez les fleurs et laissez refroidir. Ajouter de la poudre d'agar-agar environ 4 gr (2 cuillères à café), et chauffer à nouveau durant 3 minutes. Mettre dans des verrines, placez les au frais. Au moment de la dégustation, décorez avec les fleurs. À déguster bien frais.



## Pour une randonnée agréable

Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs boisés est réglementé du 1er juin au 30 septembre et toute l'année par vent supérieur à 70 km/h.

Les conditions d'accès sont disponibles sur :  
[www.paca.pref.gouv.fr](http://www.paca.pref.gouv.fr) ou au 0811 20 13 13.

La Montagnette est une source de vie, elle profite à tous mais elle appartient à la commune ainsi qu'à de nombreux propriétaires. Respectons leur hospitalité.

Respectons la Faune et la Flore, admirons les arbres sans les mutiler, les plantes sans les cueillir, les animaux sans les déranger, sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs.

Respectons le Balisage.

N'abandonnons pas nos détritiques et nos masques usagés n'importe où.

N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas par temps de sécheresse ou par grand vent.

L'accès au massif est interdit aux véhicules à moteur ainsi qu'aux trottinettes électriques (sauf véhicules autorisés : propriétaires, chasseurs et services techniques).

Évaluons notre force physique en fonction de la durée de la randonnée choisie.

Renseignons nous sur les conditions météorologiques, évitons de partir seul, emportons de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, une boussole, une carte IGN

La chasse sur la Montagnette : période de chasse pour petit gibier, ouverture 2° dimanche de septembre (le jeudi et dimanche) à partir du 1er Novembre (le jeudi, samedi et dimanche) jusqu'au 2° dimanche de janvier.

Les battues sont automatiquement signalées par la mise en place de panneaux par la Chasse Communale.

Chasse à la Bécasse du 10 janvier au 20 février, le samedi et dimanche.

Avec INFO-FLASH, vous pouvez à tous moments faire un signalement.



## LE BALISAGE DES SENTIERS



"Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FF Randonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre."



**Conception : Service communication - Mairie de Barbentane**  
**Textes : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard - Guy Fluchère**  
**Visuels : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard**

**Baliseurs : Françoise et Gérard Barnier - Christine et Manuel Calatraba - Sabine Gasull**

13570 Barbentane